

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 33-34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

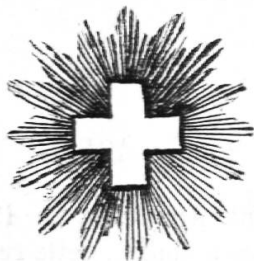
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

Nos 33-34
Série B



LAUSANNE

23 août 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — Divers. — PARTIE PRATIQUE : Une expérience de self-government scolaire, VII. — Degré inférieur et écoles enfantines : la pluie. — Degré moyen : problèmes, compositions et courses scolaires. — Gymnastique : la Coraule. — Comptabilité : reprise d'un magasin. — Dessin : la ruche et l'abeille ; illustration d'une poésie. — Page choisie. — Pensée.*

CHRONIQUE VAUDOISE

† **Aloïs Mercier.** — Le lundi 28 juillet dernier, les parents et quelques amis ont accompagné au cimetière de Châtelaine, à Genève, la dépouille mortelle d'Aloïs Mercier, ancien instituteur.

Après des études à Peseux, il avait été nommé instituteur à Vuitteboeuf, où il ne tardait pas à se faire apprécier et aimer, et où il laissa le souvenir d'un maître consciencieux et dévoué.

Une grave maladie le força à interrompre son activité. Au bout d'une année, pendant laquelle il fit preuve d'une belle vaillance, Aloïs Mercier est appelé au poste de Directeur de l'Orphelinat de Penthaz. Il accomplit sa tâche ardue avec le plus entier dévouement, l'entrain et la joie qu'il savait mettre à toutes ses entreprises.

Le souci de l'avenir de ses enfants l'avait engagé à se fixer plus tard à Genève, et à se vouer au commerce. Il est rappelé au moment où l'avenir semblait lui sourire....

Aloïs Mercier fut un homme de devoir, un grand travailleur. Il nous laisse le souvenir d'un collègue aimable, au caractère ferme et sûr.

Que sa famille désolée reçoive ici l'expression de notre vive sympathie.

(Par J. M.)

A. R.

† **Georges Gruffel.** — Le 12 mars, un long cortège de parents, collègues et amis accompagnait, au cimetière de Lonay, la dépouille mortelle de G. Gruffel.

Sorti de l'Ecole normale en 1911, G. Gruffel avait été appelé la même année à Muttrux où il resta quatre ans. Lors de la mobilisation de 1914, il tomba malade et obtint un congé militaire de six mois, puis fut réformé. Courageusement, il reprit sa classe, mais son état s'aggravant, il dut quitter le pied du Jura et,

pour un temps, l'enseignement. Au début de 1916, il remplaça pendant trois mois, à Bremblens, un collègue mobilisé. Cette reprise de contact avec les enfants le décida à postuler la place d'instituteur à l'Ecole protestante de Martigny, où il déploya, en faveur de l'Oeuvre protestante, une activité au-dessus de ses forces. Rentré dans sa famille en automne 1918, il fut atteint par la grippe, fit un court séjour à Leysin en 1919, et, le lendemain de son retour chez les siens, une crise du cœur l'emporta.

G. Gruffel fut, pendant plus de deux ans, un collaborateur à la partie pratique de l'*Educateur*. Il écrivit deux nouvelles et quelques jolis articles dans divers journaux. C'était un patriote ardent, passionné pour la montagne. Fort chanteur, il aimait surtout les vieux chants du pays.

Devant sa tombe prématurément ouverte, les autorités scolaires de Martigny ont rendu hommage à ses qualités d'instituteur, d'ami, et M. Benoît, au nom de la S. P. V, a dit le suprême adieu.

Ses collègues, et tous ceux qui l'ont connu, garderont de G. Gruffel un souvenir ému.

A sa famille, à sa veuve, à laquelle il laisse une jeune fillette, va notre profonde sympathie.

M.

Ceux qu'on fête. — Le matin du 1^{er} août, la Municipalité et la Commission scolaire de *Montpreveyres*, auxquelles s'était joint un délégué du Département de l'instruction publique, remettaient, en présence des élèves des deux classes, à M. et Mme Dupuis, instituteur et institutrice depuis trente ans dans ce village, un superbe témoignage de reconnaissance pour leur travail consciencieux et leur dévouement. Nos félicitations.

A. R.

Une nomination. — M. Paul Martin, professeur de français à l'Ecole normale, vient d'être appelé à la direction du Collège et Gymnase scientifique. C'est une très grande perte pour l'Ecole normale, déjà privée l'année dernière de M. Arthur Freymond, devenu conseiller municipal à Lausanne. M. Paul Martin apportera à ses nouvelles fonctions les qualités de clarté et de fermeté qui le distinguent ainsi que les connaissances pédagogiques approfondies et les qualités de cœur indispensables au directeur d'une grande école. Nos félicitations et nos vœux l'accompagnent.

M. le professeur May, qui quitte la direction du Collège scientifique après dix-sept ans d'une activité féconde, reste heureusement attaché au Gymnase comme professeur de mathématiques.

CHRONIQUE GENEVOISE

Pension de retraite. — Le 2 juillet dernier, le Grand Conseil a adopté diverses modifications aux statuts de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire genevois.

Chaque sociétaire verse depuis le 1^{er} juillet 1919, 180 fr. par année (statuts de 1910 : 125 fr.). Le nombre des versements annuels ne peut excéder 35. Les stagiaires ayant terminé avec succès leur première année de stage sont tenus de faire partie de la Caisse.

Les pensions ont été ouvertes depuis le 1^{er} juillet 1919 conformément à l'échelle suivante :

Age	Taux
50 ans	88 fr. par versement annuel.
51 »	89 » » »
52 »	90 » » »
53 »	91 » » »
54 »	92 » » »
55 »	94 » » »
56 »	96 » » »
57 »	99 » » »
58 »	102 » » »
59 »	106 » » »
60 »	110 » » »

Un instituteur entré comme sociétaire à 21 ans a donc droit à la pension suivante :

A 50 ans . . .	88 (taux) × 29 (nombre des versements annuels) = 2552 fr.
» 55 » . . .	94 » × 34 » = 3196 »
» 60 » . . .	110 » × 35 » = 3850 »
	E. L.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode de Moutier. — Plus de 60 instituteurs et institutrices se sont réunis le 9 août, à Bellelay, sous la présidence de M. Gueisbuhler, instituteur à Souboz.

Il s'agissait d'abord de discuter les propositions du gouvernement fixant à 4700 fr. le maximum du traitement à introduire dans une nouvelle loi. Le synode de Moutier, après discussion, confirme la résolution de l'assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois. Cette assemblée a fixé de 3500 à 5500 francs en espèces plus les prestations en nature (logement, jardin, bois et terrain cultivable) le traitement auquel l'instituteur bernois doit avoir droit. Le maximum devrait être atteint au bout de douze ans de service.

Sur la proposition d'un instituteur, le Comité de la section de Delémont avait proposé à toutes les sections jurassiennes de voir s'il ne serait pas à propos, pour protester contre les lenteurs du gouvernement, de mettre à l'interdit les cours de gymnastique organisés en vue de l'étude du manuel fédéral publié en 1914. Ces cours n'étant pas obligatoires et toutes les sections, sauf une, s'étant déjà prononcées par leurs délégués contre le boycottage, l'assemblée recommande au corps enseignant de profiter de l'occasion qui lui est donnée de se perfectionner.

Les instituteurs bernois doivent-ils se rattacher à l'Union syndicale suisse, organiseront-ils une assemblée générale de tout le corps enseignant à Berne ? Ce sont là des questions en discussion, mais aucune résolution n'a été prise.

H. GOBAT.

Cours complémentaires. — La commune de Sornetan a fixé à sept cents francs le traitement de l'instituteur des cours complémentaires. L'Etat en paye la moitié.

La transformation des cours complémentaires est à l'ordre du jour dans l'ancien canton de Berne. C'est ainsi qu'un cours d'instruction destiné aux maîtres enseignant dans des localités agricoles aura lieu du 1^{er} septembre au 11 octobre à l'école d'agriculture de Schwand-Münsingen. Les participants sont logés et nourris dans l'établissement.

Un cours à Schwand pour les instituteurs du Jura aurait des avantages inappréciables à tous les points de vue.

H. GOBAT.

DIVERS

Congrès de 1920. — Dans sa séance du 7 août, le Conseil fédéral, donnant suite à une requête du Comité de la S. P. R., a décidé d'inscrire au budget de 1920, sous réserve de l'approbation des Chambres fédérales, un crédit de fr. 6000, à titre de subside pour l'organisation du Congrès scolaire romand, à Neuchâtel, en 1920.

Nous avons l'assurance d'être l'interprète de tous nos lecteurs en exprimant à notre haute autorité exécutive la reconnaissance des éducateurs romands pour cette précieuse marque d'intérêt.

Société fribourgeoise d'éducation et école confessionnelle. — Dans sa réunion récente, tenue à Belfaux le 3 juillet, la Société fribourgeoise d'éducation a révisé ses statuts. A l'article 1, disant que « la Société a pour but de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction populaires, de défendre les intérêts scolaires au point de vue *catholique* et fribourgeois... », il avait été proposé de remplacer le mot *catholique* par le terme *confessionnel*, par égard pour la minorité protestante. « Fort heureusement, nous dit le *Bulletin pédagogique*, le Comité a eu soin auparavant de consulter l'autorité diocésaine, dont la réponse négative a tranché court à toute discussion. » Nous voilà fixés une fois de plus sur la direction spéciale que la Société fribourgeoise d'« éducation » entend donner à son activité.

La fondation d'un « Faisceau » indépendant, sinon dissident, a eu toutefois pour effet de faire réintroduire dans les statuts le principe de la défense des intérêts des instituteurs. Simple mesure opportuniste ou effet de conviction réelle chez les dirigeants de la société? C'est ce que l'avenir dira. Tous nos vœux accompagnent les efforts, d'où qu'ils viennent, qui pourront être tentés chez nos voisins de Fribourg dans ce sens.

Instituteurs bernois et Union syndicale ouvrière. — Le Comité de la Société cantonale des instituteurs bernois a fait publier récemment le communiqué suivant :

« Il faut distinguer entre la Société cantonale des instituteurs bernois (*Bernischer Lehrerverein*), qui est une association professionnelle politiquement neutre, et l'Union des instituteurs socialistes (*Sozialdemokratischer Lehrerverein*). Les adhérents de cette dernière association sont aussi membres de la première, et y ont, comme tels, droit d'initiative. C'est en faisant usage de ce droit qu'ils ont proposé l'adhésion du corps enseignant à l'Union syndicale ouvrière; mais une décision valable ne pourra intervenir que par un vote général des membres de la Société cantonale des instituteurs bernois. »

Traitements français. — Dans sa séance du 11 juillet, la Chambre des députés, après accord entre le ministre et la commission du budget, a voté les nouveaux traitements suivants pour les instituteurs et les institutrices :

Stagiaires, fr. 3600 ; 6^e classe, fr. 4000 ; 5^e classe, fr. 4500 ; 4^e classe, fr. 5000 ; 3^e classe, fr. 5500 ; 2^e classe, fr. 6000 ; 1^{re} classe, fr. 6500 ; classe exceptionnelle, fr. 7000.

Augmentation de fr. 200 pour les maîtres pourvus du brevet supérieur ou du baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou du brevet des écoles supérieures de commerce, et pour les maîtres entrés dans les cadres de l'enseignement avant le 1^{er} janvier 1889.

Allocation de fr. 200 aux instituteurs et institutrices stagiaires pourvus du certificat de fin d'études normales.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, à Zurich. — On sait que cette Société verse à la Caisse de secours de la S. P. R. une contribution pour tous les nouveaux assurés membres de la Romande. Le compte rendu suivant intéressera donc un nombre important de nos lecteurs.

La Société enregistre pour l'exercice écoulé une augmentation d'assurances telle qu'elle n'a jamais été atteinte par aucune des années précédentes. La somme des assurances de capitaux réalisées s'élève à 83,6 millions de francs. A fin 1918, le total des assurances de capitaux se montait à 412,7 millions de francs et le total des rentes assurées à 4 millions de francs. Après de nouveaux amortissements sur les valeurs mobilières en portefeuille, le compte de profits et pertes accuse un excédent net des recettes de fr. 3 175 508.

Ce résultat reste quelque peu en dessous de celui obtenu l'année précédente, mais doit être considéré comme très satisfaisant, en regard des grosses charges que firent peser sur la Société l'augmentation des frais d'administration, conséquence du renchérissement de la vie, ainsi que la guerre et la grippe qui ont amené une élévation du taux de mortalité des assurés. En moins d'une demi-année, la grippe seule fit dans les rangs de nos assurés 586 victimes, assurées au total pour plus de 2,3 millions de francs. Il y a lieu de faire remarquer que, pour l'Assurance populaire, sans examen médical, la Société a payé pour les décès dus à la grippe le capital assuré intégral, bien que, dans les conditions d'assurance, la grippe ne figure pas parmi les sinistres donnant droit au paiement de la somme entière, durant les deux premières années d'assurance.

Le total de l'excédent revient aux assurés et est versé au fonds des accidents. L'ensemble des excédents destinés à être répartis à ces derniers se monte actuellement à 18,7 millions de francs.

Dans sa séance du 5 juillet 1919, le Conseil de surveillance a approuvé le compte rendu pour l'exercice 1918. En outre, il a décidé la liquidation définitive des sinistres de guerre et disposé que les sommes échues par suite de décès à la guerre seront payées intégralement, c'est-à-dire que le solde restant à verser au-delà de la réserve déjà touchée par les ayants-droit, sera payé dans son intégralité. Dans ces conditions, la Société a couvert le risque de guerre, sans surprimes et sans être obligée de diminuer les taux de participation des assurés aux excédents, pendant toute la durée des hostilités. (Communiqué.)

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE ¹. (Suite.)

Le premier essai.

AUTONOMIE ?

J'entends les adversaires du self-government scolaire s'écrier avec dédain en haussant les épaules : « Ce n'est donc que cela, cette autonomie tant vantée ? Une fois de plus la montagne accouche d'une souris ! » Non, Messieurs les sceptiques, ce n'est pas « que cela ». Un peu de patience, je vous en prie. La création des « charges sociales », dont j'ai parlé le 28 juin et les élections qui en sont la conséquence naturelle, ne représentent pas toute l'activité déployée par ma classe de Brenles-sur-Moudon dans le domaine de l'autonomie scolaire. Mais j'ai tenu à commencer par là le tableau de cette activité, puisque c'est par le moyen de ces différentes « fonctions publiques » que j'ai introduit le régime du self-government parmi mes écoliers. Mais nous avons eu dès le début d'autres préoccupations ; j'en parlerai prochainement.

Je voudrais répondre aujourd'hui à une autre objection. On a peut-être remarqué que la plupart des initiatives prises par la classe en matière de « charges sociales » sont venues du maître. Beau self-government, direz-vous, si les élèves ne font que répondre oui et amen à tout ce qu'il plaît au maître de leur proposer ; belle « autonomie » que celle qui ressemble à s'y méprendre au régime des pleins pouvoirs ! Je répondrai d'abord que ce spectacle nous a été donné trop souvent par de prétendues démocraties (voir nos politiques communales, cantonales et fédérale) pour que nous ayons le droit de nous gausser d'enfants qui, en quelques mois, n'ont pu dépasser ce stade embryonnaire. Mais je veux surtout faire voir aujourd'hui qu'en dépit de ces débuts modestes et timides, mes élèves sont arrivés pourtant à me contredire et à voter contre moi.

Il est vrai que cette indépendance d'opinion ne s'est pas manifestée d'emblée dans les discussions et les débats publics — et il faudrait être un bien mauvais psychologue pour songer à s'en étonner — mais elle est apparue dès notre première assemblée dans les votations au scrutin secret. Jamais un candidat présenté par le maître n'a réuni l'unanimité des suffrages. La première élection à laquelle aient participé mes élèves, celle du « chef de classe », en offre une preuve décisive. Le nombre des votants était de 37. Or le candidat que je présentai — Agnès — n'obtint que 16 voix au premier tour de scrutin ; le reste des suffrages se partagea entre quatre ou cinq autres bons élèves ; Agnès ne fut élue qu'au second tour, où elle réunit 22 suffrages. Je dois reconnaître cependant que l'opposition au candidat « ministériel » — je veux dire proposé par le maître ! — ne fut pas toujours aussi forte. C'est ainsi que Laure, que j'avais présentée comme « chef du 3^e degré » (voir mon article du 28 juin), obtint dans la même « landsgemeinde » 33 suffrages sur 37. Mais son nom ne s'imposa avec tant de force que parce que les électeurs savaient qu'elle serait *the right « man » in the right place*, et non point parce qu'elle était le candidat du maître.

¹ Voir l'*Educateur* des 11 et 25 janvier, 22 février, 19 avril, 31 mai et 28 juin 1919.

Mais il y a mieux encore. Je ne parlerai pas aujourd'hui de l'opposition violente que suscita le « tribunal des chefs » que j'avais proposé et fait adopter à l'exemple de celui de Founex (*Educateur* du 29 janvier 1910), car je me réserve d'y revenir plus tard. Mais je veux citer deux faits, dont l'un est significatif, et qui montrent que notre régime de self-government commençait à produire des résultats tangibles. La mentalité des écoliers se transformait lentement, leur passivité reculait, à mesure que s'éveillaient leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités. Un garçon du degré moyen avait donné lieu à diverses plaintes, non pas qu'il ait rien commis de grave, ni qu'il ait fait preuve de méchanceté, mais il lui était arrivé de se conduire à plusieurs reprises comme un tout petit bambin, comme un élève du degré inférieur ; or les enfants de ce degré ne possédant pas le droit de vote, j'avais proposé à l'assemblée de voter la privation des « droits civiques » pour un mois. Eh bien, quoique la majorité fût de mon avis, on enregistra deux réponses négatives et deux abstentions, et cela en dépit de la votation à main levée.

Le même jour — c'était le 5 décembre 1909, après huit mois de self-government — je vis enfin (et avec quelle joie secrète !) une de mes élèves oser me contredire publiquement, prendre la parole pour me réfuter et obtenir gain de cause devant l'assemblée.

Une fillette de neuf ans avait signé elle-même, du nom de sa maman, son carnet journalier. Il allait de soi qu'elle ne s'était pas, qu'elle n'avait pas pu se rendre compte de la gravité de son acte. Il me semblait néanmoins qu'il était nécessaire qu'une sanction fût votée par la « landsgemeinde » et j'avais proposé deux mois de privation des « droits civiques ». Laure prit alors la parole. Elle insista sur le jeune âge de la coupable, déclara qu'elle estimait aussi une punition nécessaire, mais que la privation du droit de vote pour un mois lui paraissait tout à fait suffisante. Elle plaida si bien sa cause que sa proposition réunit 21 suffrages contre 12. J'étais donc, comme l'autre, battu et content !

Il n'en est pas moins vrai que dans son ensemble ma première tentative d'autonomie scolaire, loin de se distinguer par sa hardiesse, reste prudente, circonspecte et timide. Quelles sont les causes de cette modération que je qualifie aujourd'hui d'excessive ?

J'en distingue trois. — 1° Les enfants de la campagne et spécialement ceux d'un petit village éloigné des centres et des grandes voies de communication sont plus dociles, plus respectueux de l'autorité, plus traditionalistes que leurs camarades des villes ; ils ont moins d'initiative naturelle, ils sont moins entreprenants, ils suivent plus volontiers les sentiers battus. — 2° J'étais moi-même extrêmement circonspect, ne sachant pas ce que vaudrait le nouveau régime et voulant éviter des « gaffes » irréparables. — 3° Il y avait huit ans que je pratiquais la méthode autoritaire et l'on ne s'en défait pas en un jour.

Quant à moi, ma conviction est faite : ce qui a manqué surtout à mes tentatives d'autonomie scolaire — et cette remarque est vraie aussi bien pour celle de La Sarraz que pour celle de Brenles — c'est le temps. Mon premier essai n'a duré que quinze mois, interrompu qu'il fut par ma nomination à Pully.

Il faut du temps, le temps à part
A tous les chefs-d'œuvre de l'art !

Il en faut aussi pour créer dans une génération d'écoliers un esprit nouveau, pour sortir d'une routine séculaire. Il faut du temps pour qu'un organisme social se développe et s'accroisse spontanément, sans hâte artificielle, sans *deus ex machina*. Et il faut du temps, ajouterai-je, pour modifier la mentalité, le caractère, la pratique professionnelle de l'instituteur. Car le régime du self-government scolaire ne contribue pas seulement à l'éducation des enfants : il exerce une action éducative sur le maître lui-même. J'y reviendrai sans doute quelque jour.

ALBERT CHESSEX.

(A suivre.)

EXERCICES D'OBSERVATION

Degré inférieur et écoles enfantines.

La pluie.

Observation à faire un jour de pluie.

I. AVANT LA PLUIE. — Faire observer le ciel avant la pluie. Quelle est sa couleur ? — Il est gris. Qu'y voit-on ? — Des nuages plus foncés, presque noirs, qui passent très rapidement ; ils viennent tous du même sens (de l'ouest ou du sud). A quoi peut-on encore reconnaître qu'il va pleuvoir ? — Il fait sombre, il fait du vent, c'est lui qui chasse les nuages.

II. LA PLUIE EN ÉTÉ. — Quand pleut-il en été ? — Après un orage, lorsqu'il a fait très chaud. La pluie d'été dure-t-elle aussi longtemps que la pluie d'hiver ? Comment sont les gouttes d'eau ? — Très grosses ; elles tombent d'abord très lentement, puis de plus en plus vite. Comment sont les plantes, en été, après la pluie ? — Plus fraîches, plus belles. Que sent-on à la campagne après une pluie d'orage ? — Bonne odeur de terre mouillée, de verdure. Comment appelle-t-on la pluie lorsqu'elle tombe subitement pendant un temps très court ? — Une averse. Quand tombe-t-il des averses ? — Au printemps. Que voit-on après une averse ? — Le ciel bleu, le soleil.

III. LA PLUIE EN HIVER. — Pendant quelles saisons pleut-il le plus souvent ? — En hiver et en automne. Que voit-on lorsqu'il pleut ? — Des gouttes d'eau. D'où viennent-elles ? — Des nuages. Comment tombent ces gouttes ? — Droites, lorsqu'il ne fait pas de vent, ou inclinées dans le sens du vent. Comment peuvent-elles être ? — Grosses ou très fines. Lorsqu'elles sont fines elles sont très rapprochées les unes des autres et forment comme un léger voile gris. La pluie fait-elle du bruit en tombant ? — Oui, lorsqu'elle tombe sur quelque chose de dur (chaussées, pavés, toits, branches d'arbres). Faire imiter le bruit de la pluie après l'avoir fait écouter. (*Index de la main droite frappant plus ou moins rapidement sur la table.*) Aspect d'une rue pendant la pluie : — La rue : bitume et pavés mouillés, les ruisseaux ; les passants : leurs allures pressées, leurs parapluies. Aspect de la campagne sous la pluie : — Les flaques d'eau, la boue, les arbres dépouillés tout ruisselants d'eau.

(Journal des Instituteurs.)

PROBLÈMES SUR LA COURSE A CHILLON¹

Degré intermédiaire.

I. *Caisse de départ.* — Il nous restait en caisse fr. 2,40. Les 75 élèves ont apporté chacun 20 cent. Nous avons vendu pour 55 cent. de vieux papiers. Combien avions-nous en caisse pour partir?

II. *Dépenses.* — Nous avons dépensé : 75 cent. pour les cartes postales; 40 cent. pour les notices sur Chillon. Nous avons donné fr. 1,50 au gardien du château et le tram a coûté 3,5 cent. par élève. Il y avait 75 élèves. A Roche, l'on nous a demandé fr. 3 pour le thé.

1° Combien avons-nous dépensé en tout?

2° Combien avons-nous dépensé par élève?

III. *Caisse de retour.* — Nous avions au départ fr. 17,65. Nous avons dépensé fr. 8,30. Combien nous reste-t-il en caisse? (Faire vérifier et compter par pièces : 2 p. de fr. 1, 26 p. de 20 cent, etc.)

IV. *Temps.* — Nous sommes partis d'Aigle à 8 h. 10. Il était 11 h. 25 quand nous sommes arrivés à Chillon. Combien avons-nous mis de temps? Combien cela fait-il de minutes?

V. *Distance.* — D'Aigle à Villeneuve, il y a 10,5 km. De Villeneuve à Chillon, 1,7 km. Combien y a-t-il de km. entre Aigle et Chillon? Combien cela fait-il de m.?

VI. *Marche.* — Si nous avons mis 195 minutes pour faire 12,2 km., combien avons-nous mis de minutes pour faire 1 km.?

VII. Dora fait des pas de 83 cm. Combien a-t-elle dû faire de pas pour parcourir ses 12,2 km.?

L. A.

LA COMPOSITION AU DEGRÉ INTERMÉDIAIRE

Notre course à Aï.

La composition est faite oralement, en classe. Chaque élève formule une phrase. Cette phrase ne doit renfermer qu'une proposition. Les élèves choisissent ensuite celle qu'ils préfèrent et qu'un élève écrit au tableau noir. Des corrections ou des adjonctions sont admises à la fin de chaque leçon, après la lecture de ce qui est écrit au tableau.

Du 12 juin.

La montée. Les fleurs.

Mardi matin, à sept heures, nous montions en tramway. Le conducteur siffle. Le train s'ébranle lentement. Il côtoie des champs de roses, des vignes, des forêts, des prairies. A Leysin, nous descendons. En route pour Aï. Le chemin traverse des forêts et des pâturages, Dans l'herbe courte les gentianes s'ouvrent comme des yeux bleus. Les pensées embaument. Les trolles secouent leur grelot d'or. Les anémones agitent leur cloche d'argent. Les soldanelles frissonnent. Le bois-gentil a mis sa collerette rose. Le rhododendron a encore son habit d'hiver.

Il fait beau. Le ciel est bleu. L'air est frais. Nous sommes joyeux. Nous chantons. Nous rions. Le chemin monte, monte. Il n'y a plus d'arbres. Nous arri-

¹ Voir *Educateur* du 19 avril et du 3 mai 1919. Nous publions ces problèmes à titre d'exemples. Voilà un excellent moyen de faire entrer la vie à l'école. (Réd.)

vons au pied de grands rochers gris. Pierre crie : — Le lac Mayen ! — Halte, répond la maîtresse.

Du 16 juin.

Le dîner.

Nous nous installons sur une colline. Nous ouvrons nos sacs. Nous dinons par groupes. Max dîne tout seul. Il nous tourne le dos. Il a mis ses lunettes. Il ressemble à un vieux petit savant.

Nous admirons la belle vue. Les Alpes toutes blanches brillent au soleil. La vallée des Ormonts est toute verte. Elle est parsemée de chalets. Nous chantons : « La Suisse est belle ! »

Du 19 juin.

Les jeux.

Nous courons vers le lac. Des garçons font un radeau. Ils montent dessus. Le radeau enfonce. Alfred a peur. Il saute à l'eau. Heureusement le lac n'est pas profond. Alfred rit. Nous rions aussi.

La promenade.

Nous allons en promenade à Aï. Nous traversons un pâturage parsemé de rochers. Dans un vallon, voici Aï et le lac. Les chalets sont adossés aux rochers. Il nous faut un navire. Nous poussons un vieux bassin dans l'eau. Il ne veut pas flotter. Allons plus loin. Nous grimpons sur une colline. Nous voyons le lac Léman. Il est tout gris aujourd'hui. Trois heures sonnent à Corbeyrier. C'est l'heure du départ !

Du 21 juin.

Le retour.

Adieu Aï. Nous descendons en chantant. Nous arrivons à l'hôtel des Chamois. Nous goûtons. La maîtresse distribue du pain... sans carte !!! Oh ! qu'il est bon. Nous buvons du thé et du lait crémeux. Nous allons à la gare. Nous montons en wagon. Nous voilà partis. Nous sommes bientôt à Aigle. Notre belle course est finie. Nous en gardons un joyeux souvenir.

Pour copie :

L. CANTOVA-CHAUSSON.

GYMNASTIQUE

Ronde enfantine : La Coraule.

Paroles et musique de Jaques-Dalcroze ; extraite des *Chansons populaires romandes*. (Recueil de chant des écoles primaires du canton de Vaud, n° 98.) Costume vaudois, 16 exécutants¹ : 8 garçons et 8 fillettes de 8 à 12 ans.

¹ La même ronde peut s'exécuter avec 24 ou 32 élèves.

● = garçons ✱ = fillettes t. = temps.

1^{er} verset.

Position de départ : Elèves en ronde. Mains enchainées par couples.

Conversions à dr. par couples et demi-tour (fig. 1). 8 t.

Idem à g. Reformer ronde simple (fig. 2). 8 t.

Pirouette des f. à dr. sur place. Les g. leur donnent la main dr. levée par-dessus la tête. 8 t.

F. et g. à gen. mains aux hanches. 2 t.

F. debout. 2 t.

F. bal. le corps au mouv. de valse avec bal. opposé de la j. dr. dev. g. 2 t.

Idem inversément. 2 t.

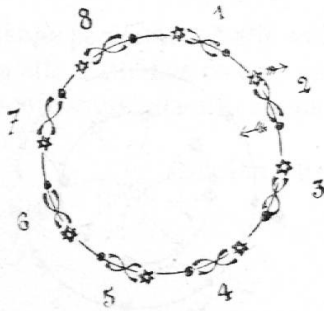


Fig. 1.

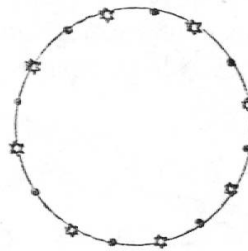


Fig. 2.

F. à gen.	2 t.
F. et g. debout, les g. saluant du chapeau.	2 t.
Tours de mains par couples. S'arrêter face en deh., prise de mains à hauteur des épaules.	4 t.
Bal. le corps à g. et à dr. avec bal. de la j. en sens inverse.	12 t.
Tours de mains par couples. S'arrêter face en dehors.	4 t.
Tout le monde frappe des mains.	2 t.
Geste de la m. dr. en haut.	2 t.
Tour de rond par couples, mains à hauteur des épaules.	12 t.
Total	72 t.

2^{me} verset.

Position de départ : double ronde, f. à l'intérieur. Les g. font demi-tour.

Double tour de rond, g. tournant à dr. et f. à g. 8 t.

Demi-tour et tour de rond en sens inverse (fig. 3). Reforme la ronde simple. 8 t.

Couples impairs, face en dedans, avancent intérieurement ; couples pairs, face en dehors, avancent extérieurement (fig. 4). Gestes imitant l'action de fouler avec poings et pieds. 4 t.

Demi-tour et marche en sens inverse. 4 t.

Tours de mains par couples. 4 t.

Couples pairs avancent intérieurement et impairs extérieurement. Mêmes gestes. 4 t.

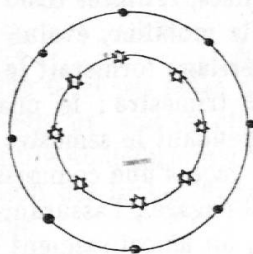


Fig. 3.

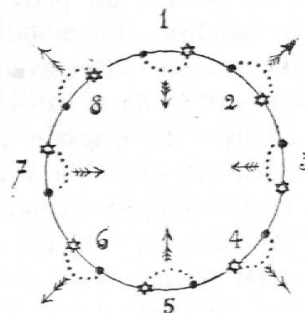


Fig. 4.

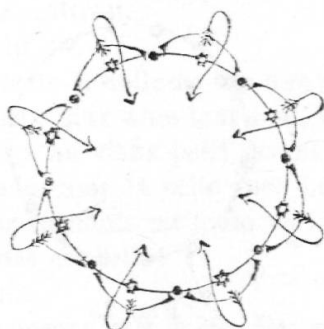


Fig. 5.

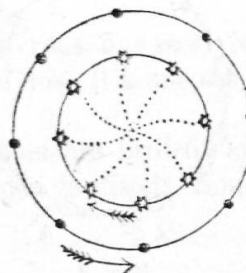


Fig. 6.

Tours de mains par couples.	4 t.
F. à gen. g. joignant les m. br. en cerceaux.	
F. s'avanc. en deh. du cercle au pas chassé de valse si possible, puis font demi-tour (fig. 5).	4 t.
F. rentrent dans le cercle pour former le double rond (fig. 6).	4 t.
F. forment cercle au milieu en tendant la m. dr. au centre. Tour de mains à dr. par 8.	
G. m. aux hanches. Tour de rond à g.	4 t.
Demi-tour et exercice inverse.	4 t.
Arrivée f. face en dehors, g. face en dedans.	
F. et g. frappent des mains.	2 t.
F. saluent en levant le br. dr. et g. avec leurs chapeaux.	2 t.
Tour de rond par couples, à droite, mains à hauteur des épaules.	12 t.
	Total 72 t.
	H.-L. BORY.

COMPTABILITÉ

Reprise d'un magasin.

Une jeune personne est employée comme vendeuse dans un magasin où elle reçoit 120 fr. par mois plus $\frac{1}{2}\%$ sur la vente qui s'élève en moyenne à 4000 fr. pour la même période. Elle fait un héritage de 15 000 fr. qu'elle place dans une banque et dont elle retire le $4\frac{1}{2}\%$. En ce moment, elle aurait l'occasion de reprendre à son compte un petit magasin et elle consacrerait sa fortune à en payer les marchandises et le mobilier ; les marchandises, estimées 8200 fr., prix de facture, lui seraient cédées avec 5 % de rabais ; le mobilier, évalué 1050 fr., lui serait laissé aux $\frac{2}{3}$ de sa valeur ; le reste de l'héritage formerait le fonds de roulement. Le loyer du magasin coûte 350 fr. par trimestre ; le chauffage et l'éclairage reviennent ensemble à 25 fr. par mois pendant le semestre d'hiver ; elle devrait encore compter comme frais généraux le gage d'une commissionnaire payée 8 fr. par semaine ; l'intérêt au 5 % du capital engagé ; l'assurance, $\frac{1}{2}\%$ du coût net total des marchandises et du mobilier ; un amortissement du 10 % sur le mobilier seulement et 200 fr. pour frais de bureau, d'emballage, etc. Elle sait que la recette brute mensuelle s'élève à environ 2000 fr. sur laquelle il y a un bénéfice moyen du 20 %.

Cette jeune personne a-t-elle avantage ou non à changer de condition en supposant qu'elle s'attribue comme gain personnel dans le magasin à reprendre ce qu'elle reçoit actuellement comme employée et en tenant compte de l'intérêt de l'héritage ?

P. REY.

Capital engagé 15 000 francs.

Marchandises	Fr. 8 200	
Rabais 5 %	» 410	Fr. 7 790
Mobilier	» 1 050	
Rabais $\frac{1}{3}$	» 350	» 700
Fonds de roulement fr. 15.000 — 8490 =		» 6 510
	Total	<u>Fr. 15 000</u>

Magasin.

	RECETTES	DÉPENSES
Location (fr. 350 $\times$ 4 =)		Fr. 1 400 —
Eclairage et chauffage (fr. 25 $\times$ 6 =)		» 150 —
Commissionnaire (fr. 8 $\times$ 52 =)		» 416 —
Intérêt du capital engagé (5 % de fr. 15.000)		» 750 —
Assurance $\frac{1}{2}$ ‰ de fr. 8490		» 4 25
Amortissement du mobilier 10 % de 700 fr.		» 70 —
Frais de bureau, d'emballage, etc.		» 200 —
Recette brute annuelle (fr. 2000 $\times$ 12 =) fr. 24.000		
Recette nette annuelle (20 % de fr. 24.000)	Fr. 4 800 —	
Bénéfice de l'année		» 1 809 75
Balance	<u>Fr. 4 800 —</u>	<u>Fr. 4 800 —</u>
Comme employée, elle reçoit fr. 120 $\times$ 12	Fr. 1 440 —	
Comme employée, elle reçoit $\frac{1}{2}$ ‰ de fr. 48.000	» 240 —	
Comme employée, elle retire l'intérêt de fr. 15.000	» 675 —	
Comme patronne, le bénéfice annuel est de		Fr. 1 809 75
Comme patronne, elle perdrait		» 545 25
Balance	<u>Fr. 2 355 —</u>	<u>Fr. 2 355 —</u>

DESSIN

Degré supérieur.

La ruche et l'abeille.

La ruche n'est pas autre chose qu'une maison en miniature que l'on dessinera soit en plein air, soit en classe, si l'on peut s'en procurer une vide.

Il est utile de déterminer tout de suite la hauteur de l'horizon d'où dépendra l'inclinaison des lignes horizontales. Dans notre croquis l'horizon est au-dessus de la ruche.

Il faut se placer de façon à voir deux côtés du modèle et déterminer la longueur totale ainsi que la ligne d'angle la plus rapprochée, soit A B.

L'attention des élèves sera attirée sur le fait que, dès qu'ils se déplacent légè-

rement à gauche ou à droite de cet angle, l'une des faces paraît plus grande que l'autre. C'est l'observation attentive ainsi que la mesure au moyen du crayon qui détermineront ces largeurs.

Les points D et F se détermineront d'après l'arête A B. Comme le spectateur est placé plutôt à gauche du milieu, l'angle D sera légèrement plus bas que F.

Prolongées suffisamment les lignes B D et B F détermineraient deux *points de fuite* sur la ligne d'horizon; ces points de fuite seront les points de concours de toutes les parallèles à B D et B F.

Limitons ensuite en C la hauteur de l'arête partant de D et en E la hauteur de l'arête partant de F.

De ces trois arêtes, c'est E F qui est la plus courte, parce qu'elle est la plus éloignée.

Pour dessiner le toit, on commencera par chercher le milieu perspectif G en traçant les diagonales A D et B C, puis on marquera le point H de l'avant-toit, ainsi que le point K. En prolongeant K H, on obtiendrait le point *aérien*, point de fuite de L I¹; par conséquent la ligne de faite H I sera un peu plus courte

¹ Voir *Educateur* du 13 novembre 1918.

que le bord du toit K L.

Les élèves observeront attentivement le modèle pour achever le dessin.

Ombres. — Un plan fuyant comme A B, E F ne peut pas être teinté uniformément; il y a une dégradation assez sensible à observer; c'est la partie la plus éloignée qui doit être la plus claire.

L'abeille. — Comme tous les insectes d'ailleurs, l'abeille est très intéressante à dessiner, mais il sera bon de faire des croquis plus grands que nature, afin de pouvoir étudier soigneusement les détails.

Le croquis d'une aile ou d'une patte peut même être fait séparément.

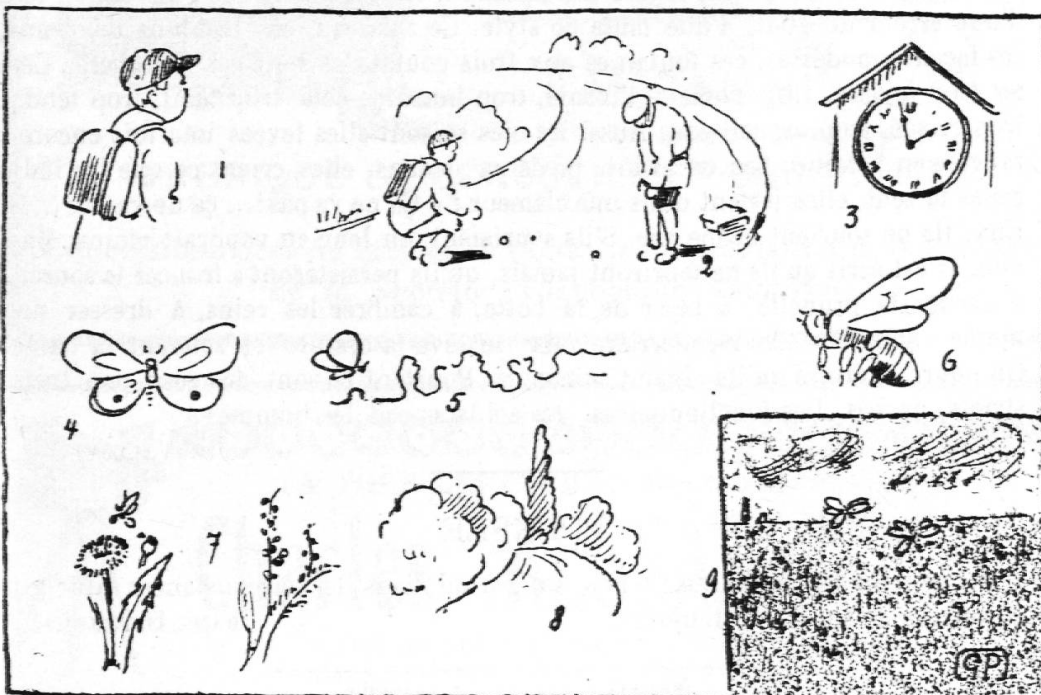
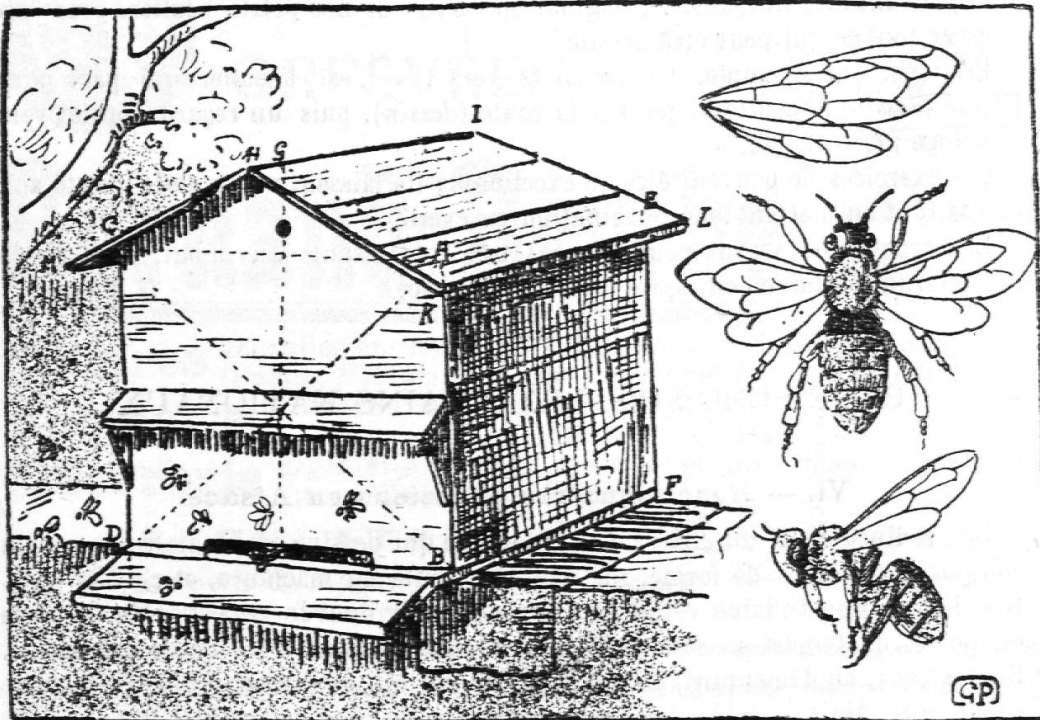
On peut composer avec le dessin de l'abeille de forts jolis éléments décoratifs dont nos écoliers sauront, une fois, tirer parti.

DESSIN. — RÉCITATION

Conseils d'une abeille.

Ecolier, qui pars pour l'école (1),
Garde-toi de traîner le pas;
En chemin ne t'amuse pas (2),
Mais songe à l'heure qui s'envole (3).
Pour ton modèle et ton symbole,
Si tu m'en crois, tu choisiras,
Non pas le papillon frivole (4),
Trop ami des joyeux ébats (5),
Mais l'abeille toujours pressée (6)
Qui butine dans la rosée
Toutes les fleurs riches en miel (7).
« Jamais d'école buissonnière » (8),
Dit cette bonne conseillère,
Qui voltige entre terre et ciel (9).

H. DURAND.



C'est surtout aux petits que s'adresse cet exercice d'illustration et de dessin libre. Après avoir lu cette poésie, la maîtresse fera chercher à ses élèves des vers pouvant être illustrés. L'imagination fertile de nos petits écoliers leur fera trouver tout ce qui peut être dessiné.

Prenons, par exemple, les premiers vers : « C'est l'écolier qui part pour l'école (*dessin*) ; ensuite le jeu sur la route (*dessin*), puis un regard inquiet vers l'horloge (*dessin*), etc. »

Ces exercices ne peuvent être qu'excellents ; ils laissent une grande liberté aux élèves tout en mettant leur imagination en éveil.

Les croquis ne seront peut-être pas très intéressants au début, mais ils le deviendront certainement après quelques exercices. G. PAYER.

PAGES CHOISIES D'ÉCRIVAINS NATIONAUX

VI. — Fonctionnaires prussiens en Alsace.

Une redingote sur un dos raide, une nuque qui dessine trois plis roses sur un col ajusté, un haut de forme sur une tête toute en mâchoire, et c'est le juge. Des bottes, une bedaine vêtue de vert, des yeux dont le regard saute de porte en porte, de fenêtre en fenêtre, la pointe d'un casque, et c'est le gendarme. Braves gens, au demeurant, tout au devoir qui est de dresser procès-verbal, de condamner. Mais si raides, si distants, si gonflés, que de les voir traverser au pas cadencé la paix du bourg alsacien, gourmander cette bonhomie des maisons aux toits cocasses où guignent les yeux égrillards des lucarnes, de les voir, ce juge et ce gendarme, si bardés de principes, si imbus d'autorité tracassière, si nettement issus de la race royale et impériale, on sent bien que l'on est en face d'une erreur de goût, d'une faute de style. Ce ruisseau, ces bambins demi-nus, ces façades modestes, ces fontaines aux trois goulots ne sont pas à l'échelle. Ceci est trop joyeux, trop porté à l'ironie, trop humain, cela trop haut, trop tendu, trop crispé, trop orgueilleux. Aussi les oies se sont-elles levées une fois encore : rangées en bataille, bec en avant, pieds en dedans, elles crient ce que les indigènes taisent, elles jettent dans une clameur : « Ça ne va pas !... ça ne va pas !... » Eux, ils ne sourient même pas. S'ils souriaient, on leur en voudrait moins. Mais non, il est écrit qu'ils ne souriront jamais, qu'ils persisteront à froncer le sourcil, à darder la prunelle, à taper de la botte, à cambrer les reins, à dresser une nuque inflexible. Alors, derrière eux, se lève la crainte et souvent la haine. On pourrait croire qu'ils aiment mieux ça. Pourtant ce sont des gens ponctuels, stricts, probes. Des fonctionnaires, des soldats ; pas des hommes.

B. VALLOTTON.

PENSÉE

Calme dans les moindres choses, sang-froid dans les circonstances difficiles, possession de soi-même toujours.

FRANK DUPERRUT.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8 Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe
Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

○ L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

○ Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

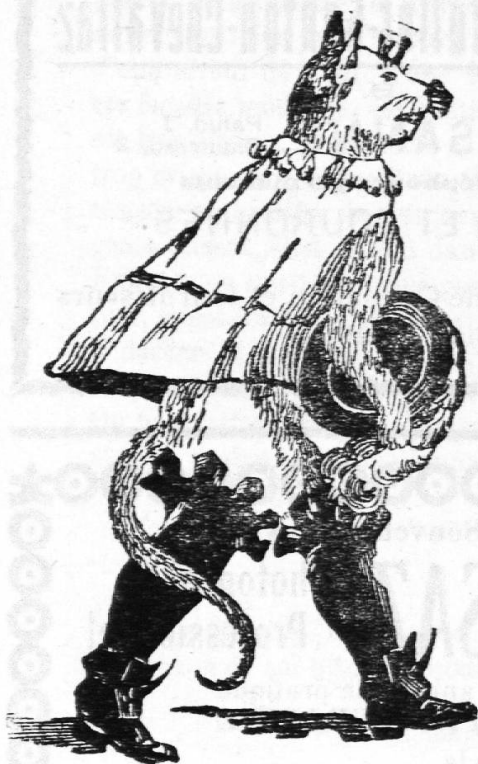
subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.



Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 35	18.75

Envoi contre remboursement

Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

NOUVEAUTÉS CHORALES

Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

3204.	Barblan, E.	Sache aimer.	50 cent
3205.	—	La divine basse.	50 »
2824.	Bovy-Lysberg, C. S.	Sur la montagne.	50 »
2827.	Combe, E.	Au Printemps.	40 »
3226.	Cattabeni, F.	Pour le jour des morts.	70 »
2589.	Doret, G.	Chant des Pâtres.	35 »
2836.	Grunholzer, K.	Cloche du soir.	40 »
3176.	Haemmerli, L.	Les Moissonneurs.	35 »
2839.	Haenni, C.	La montée à l'Alpage.	35 »
3281.	Jaques-Dalcroze, E.	Libre Helvétie.	40 »
2845.	Martin, L.	Mon hameau.	40 »
2846.	—	Printemps.	40 »
3253.	Mendelssohn, F.	Sérénade.	50 »
	Spohr, L.	Eloge du chant.	
3254.	Mendelssohn, F.	Banquet d'adieux.	60 »
3288.	Metzger, F.	L'Edelweiss (texte français et allemand).	40 »
3287.	—	Le mal du pays.	70 »
3255.	Mozart, W. A.	Chanson bachique.	70 »
2629.	Neumann, M.	Le Réveil de l'ouragan.	100 »
2859.	North, C.	Saison nouvelle.	50 »
2990.	Pesson, Ch.	Les chanteurs.	60 »
2863.	Pilet, W.	Regrets et espoirs.	35 »
3252.	Schumann, R.	Chantons, Rions.	60 »
2867.	Sturm, W.	Bien loin.	40 »
3259.	Wagner, R.	Chœur des Pèlerins.	60 »
2657.	Wissmann, R.	L'aube d'or apparaît (texte allem. et fran.)	80 »

Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

2764.	Bischoff, J.	Au delà.	35 »
3085.	Chollet, A.	Je veux t'aimer.	40 »
2783.	Denéaz, A.	La soumission.	40 »
2591.	Doret, G.	Mon ami est monté.	40 »
1600.	—	La noce.	25 »
3084.	—	L'automne.	70 »
2786.	Ganter, L.	Je crois en Dieu.	40 »
3283.	Junod, L.	Le Ruisseau.	40 »
2791.	Martin, L.	L'Alpe Rose.	35 »
3206.	Marschner, H.	L'Echo du cœur.	35 »
2793.	Mayr, S.	Au fond du Calice.	40 »
2800.	Niallon, J.	Prière du soir.	40 »
2805.	Pesson, Ch.	Le chant des Moissonneurs.	40 »
2818.	—	Les chanteurs.	70 »

Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2643.	Ansermet, E.	Chœur des femmes fidèles (3 v.).	25 »
2647.	—	Les filles qui restent (3 v.)	30 »
2688.	—	Cé qu'é l'aino (3 v.).	25 »
2747.	Bischoff, J.	Au delà (3 v.).	25 »
2619.	Jaques-Dalcroze.	La Genève des franchises (2 v.).	25 »
2620.	—	La valse du 1 ^{er} juin (2 v.).	25 »
2621.	—	La chanson du joli juin (2 v.).	25 »
3194.	Jaton, P.	Notre-Dame de Lausanne (1 v.).	25 »
2753.	Martin, L.	Chanson d'avril (3 v.).	50 »
2755.	Nicole, L.	Brise matinale (3 v.).	50 »
2756.	—	Hirondelles (3 v.).	50 »
2759.	Plumhof, H.	Le Réveil du Printemps (3 v.).	25 »
2878.	Senger, H. de	Chant de Noces (2 v.).	25 »
2879.	—	Chant de Noces (3 v.).	30 »

FÆTISCH FRÈRES, Editeurs à Lausanne, Neuchâtel et Vevey.
S. A.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LX^{me} ANNÉE — N^{os} 35-36



LAUSANNE, 6 sept. 1919.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N^o II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Prime à nos abonnés

Reproduction en couleurs du grand panneau

"Paix sur la Terre"

qui se trouve dans le hall d'entrée du Musée de Neuchâtel et dont l'auteur est le célèbre peintre Paul Robert.

Prix 3 fr. 50 (et frais d'envoi), au lieu de 5 fr., en adressant la commande par carte postale à **Gérance de l'Educateur**.

Changement d'adresse

Pour obtenir un changement d'adresse, il suffit d'en faire la demande par carte postale à **Gérance de l'Educateur, avenue Glayre, Lausanne.**

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schaechtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, **Lausanne.**

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Gymnase scientifique cantonal.

Baccalauréat ès sciences.

La session d'automne des examens commencera le 29 septembre 1919.

Inscriptions du 1er au 25 septembre 1919 auprès de la Direction.

Ecole cantonale de Dessin

En vue de la réouverture prochaine de **l'école cantonale de dessin** (Bâtiment Arlaud, Riponne), un concours est ouvert pour la nomination d'un **directeur**.

Adresser les inscriptions, **avant le 15 septembre 1919 à 6 h. du soir**, avec un « curriculum vitæ » et les certificats et diplômes au Département de l'Instruction publique, 3^{me} service, qui renseignera.

Ecole d'Ingénieur

Le poste de **secrétaire** de la direction est au concours.

Connaissance des langues nationales exigée.

Adresser les inscriptions avec un « curriculum vitæ » **avant le 15 septembre 1919 à 6 h. du soir** au Département de l'Instruction publique, 3^{me} service qui renseignera.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS. — **BIÈRE**, instituteur de la classe primaire supérieure, fr. 2800, indemnité de logement de fr. 350 et de fr. 20 pour le jardin ; 9 septembre. — **CERNIAZ**, fr. 2400, logement et jardin ; 12 septembre. — **ESSERTINES s. ROLLE**, fr. 2400, indemnité de logement de fr. 300, jardin ; 6 stères de hêtre et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 12 septembre. — **BUSSY s. MOUDON**, fr. 2400, logement, jardin, plantage et 10 stères de sapin, à charge de chauffer la salle d'école ; 16 septembre. — **L'AB-BAYE (LE PONT)**, logement, indemnité pour plantage ; 19 septembre.

INSTITUTRICES. — **AVENCHES**, fr. 2100 pour toutes choses, plus augmentations de fr. 50 par 5 années de service jusqu'à concurrence de fr. 200 ; 9 septembre. — **LE LIEU**, fr. 1700, logement, jardin ou plantage ; 10 stères de bois et 1 lot de tourbe, à charge de chauffer la salle d'école ; 12 septembre. — **VEVEY**, deux places, fr. 2300 à fr. 2900, pour toutes choses, suivant années de service dans le canton. Obligation d'habiter le territoire de la commune de Vevey ; 12 septembre. — **VUFFLENS-LA-VILLE**, fr. 1700, logement ou indemnité de fr. 250, plantage ou indemnité de fr. 20 ; 12 septembre. — **BUSSIGNY s. MORGES**, fr. 1700, indemnité de logement de fr. 360, jardin ou indemnité de fr. 20 ; 4 stères de bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 16 septembre.

Nominations

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS. — MM. Beauverd, William, à Bremblens ; Blanc, Victor, à Brenles ; Rossat, Gaston, à Antagnes s. Ollon ; Buxel, Raymond, à Romainmôtier ; Stoudmann, Jules, à Grandcour.

INSTITUTRICES. — Mlles Lüthy, Marguerite, à Villeneuve ; Chevalley, Elisa, à Vernex-Montreux ; Balissat, Nelly, à Chailly s. Clarens.

Cours complémentaires

Les jeunes gens vaudois et confédérés, nés en 1901, 1902, 1903 et ceux de 1904 libérés définitivement des écoles, sont informés que des examens de dispenses des **cours complémentaires** pour l'hiver 1919-1920 auront lieu du **16 septembre au 25 octobre prochain** suivant les indications du tableau-affiche que les intéressés sont invités à consulter attentivement.

Service de l'enseignement primaire.

Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
»	» Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
»	» » » » » réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (M ^{me}) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 3.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
»	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

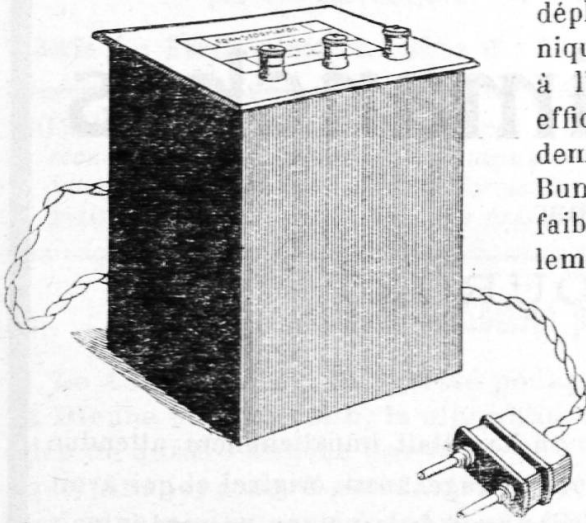
L'électricité de l'expérimentateur

Plus de
500 appareils
vendus

Une nouvelle source de courant électrique
pratique et inépuisable

Fabrication
suisse

Le transformateur W. D.



Ceux qui ont fait des essais avec des courants faibles ont sans doute souvent déploré l'imperfection des éléments galvaniques qu'ils devaient employer. L'élément à l'acide chromique ne livre un courant efficace qu'en un temps assez court. Il demande beaucoup de soins. Les piles Bunsen et Léclanché ne donnent qu'un faible courant et les piles sèches sont également impropres à la production des forts courants. — Ces désavantages et inconvénients disparaissent immédiatement avec l'emploi du transformateur W. D.

Celui-ci n'a pas besoin d'être rempli, ne demande aucun soin et ne s'use pas.

Au simple contact d'une conduite pour la lumière (à courant alternatif) il est tout de suite prêt à fonctionner. Il livre un très fort courant qui ne pourrait être obtenu que par l'emploi de toute une série de piles. Le courant obtenu est assurément du courant alternatif. Il faut pour employer le transformateur un courant alternatif de 110-130 volts. Pour les plus hautes tensions, je livre un modèle spécial.

Mes transformateurs réduisent avantageusement les courants à haute tension en une basse tension de 3 à 8 volts.

Le redresseur de courant

Pour certains buts, par exemple des essais galvanoplastiques, dans l'électrolyse et pour la charge des accumulateurs, on ne peut employer que du courant continu. Je mets pour cela en vente un redresseur de courant très simple et méritant une pleine confiance.

Demandez le prix-courant spécial gratuit
à E.-F. BUECHI, atelier d'optique et de mécanique

BERNE

LIBRAIRIES PAYOT & C^{ie},
LAUSANNE - GENÈVE - VEVEY - MONTREUX

Vient de paraître

Edition nouvelle

de

Beaux Dimanches

par

le D^r BOURGET

Un vol. illustré. Fr. 5 —

La réimpression de *Beaux Dimanches* était impatiemment attendue par tout le grand public. En effet, un ouvrage aussi original et qui avait suscité un tel enthousiasme chez tous les amis de la nature, ne perd jamais son actualité, puisqu'il est une véritable initiation à l'étude de la vie et qu'il peut être comparé, pour sa grâce, sa simplicité et sa saveur aux *Réveries du promeneur solitaire*.

Ce qu'en disait le Dr Châtelain lors de son apparition indique bien exactement l'esprit dans lequel on doit aborder la lecture de ce livre célèbre : « le dimanche, sa coiffe à la main, le professeur s'en va flâner le long des grèves du lac ou des ruisseaux babillards encaissés dans des gorges sauvages, et, là, loin du bruit des foules, il étudie avec amour la vie des oiseaux, des poissons et des plantes. Ce sont ces heures de rêverie et de patientes observations qu'il nous raconte dans des pages charmantes, toutes vibrantes d'enthousiasme pour les merveilles de la nature et illustrées de gracieux croquis sortis de son crayon. Mais il n'y a pas rien que les dimanches; toute l'année et tous les jours la nature a quelque chose à dire à celui qui sait l'interroger. Or, le Dr Bourget est un observateur de premier ordre qui, en douze chapitres, correspondant aux 12 mois du calendrier, nous montre ce que dans chacun d'eux on peut voir d'intéressant chez les plantes et les bêtes.

» Son livre sera lu par tous avec autant d'intérêt que de profit, car c'est le livre d'un médecin honnête, d'un poète de bon sens et d'un philosophe gai. »